

# Ouverture du procès en appel de Sarkozy

L'ex-président, condamné dans l'affaire libyenne à cinq ans de prison ferme, comparaît devant la cour d'appel à partir de lundi

Nicolas Sarkozy va devoir affronter, devant la cour d'appel, un long marathon judiciaire, du 16 mars au 3 juin, dans l'affaire du financement présumé de sa campagne présidentielle de 2007 par des fonds libyens. L'ancien chef de l'Etat a été condamné le 25 septembre 2025 à cinq ans de prison ferme, avec mandat de dépôt différé mais exécution provisoire, 100 000 euros d'amende, l'interdiction de toute fonction publique pour cinq ans et une privation du droit de vote pour la même durée. Il a passé vingt jours en détention à la prison de la Santé, a fait appel et, de nouveau présumé innocent, a pu sortir de prison le 10 novembre 2025.

Ils sont 11 cités à comparaître, contre 13 en première instance : l'ex-président ; Claude Guéant, son plus proche collaborateur, condamné à six ans de prison ferme ; Brice Hortefeux, son ami le plus proche (deux ans, aménageables sous bracelet) ; l'intermédiaire Alexandre Djouhri (six ans ferme) ; le grand argentier libyen, Bechir Saleh (cinq ans) ; le banquier Wahib Nacer (quatre ans) ; le milliardaire saoudien Khaled Bugshan (trois ans) ; l'avocat malaisien Sivajothi Rajendram (dix-huit mois) ; ainsi qu'Eric Woerth, trésorier de la campagne, Edouard Ullmo, ex-cadre d'Airbus, et l'homme d'affaires Thierry Gaubert, relâchés ou ayant obtenu l'extinction des poursuites.

**Ils sont 11 cités à comparaître, contre 13 en première instance, et ne devraient être que 7 devant la cour d'appel**

L'intermédiaire et pivot du dossier, Ziad Takieddine, est mort le 23 septembre 2025, le multimilliardaire Ahmed Bugshan n'est plus poursuivi, et ils ne devraient être que sept devant la cour d'appel. Bechir Saleh est toujours en fuite, Khaled Bugshan ne s'était jamais présenté à l'audience, pas plus que Sivajothi Rajendram, peut-être mort depuis. Quant à Claude Guéant, 81 ans, il n'est pas certain que son état de santé lui permette d'être présent.

## Pacte de corruption

Même si les peines ont pu sembler sévères – c'est la première fois qu'un président de la République est incarcéré –, le jugement du tribunal se voulait assez mesuré. Quinze cadres libyens ont accusé Nicolas Sarkozy d'avoir touché de l'argent. Des témoignages que le jugement trouve « imprécis », « manquants de cohérence », qui ne peuvent « ni confirmer, ni infirmer l'hypothèse du financement de la campagne de 2007 ». Un point « d'autant plus troublant » pour le tribunal que « le dossier établit de façon certaine » que les Libyens ont bien versé des fonds. Personne d'ailleurs ne le conteste, pas même Nicolas Sarkozy. Reste à prouver que c'était pour sa campagne présidentielle.

Par ailleurs, « aucun élément du dossier ne permet d'affirmer » que Nicolas Sarkozy « ait pu avoir un entretien seul à seul, sans inter-prète », avec Mouammar Kadhafi le 6 octobre 2005, quand pour l'accusation ce jour-là s'était noué « le pacte de corruption ». En revanche, les rencontres secrètes, arrangées par Ziad Takieddine, de Claude Guéant, son directeur de cabinet, et trois mois plus tard de Brice Hortefeux, son ministre délégué, avec Abdallah Senoussi, le beau-frère du dictateur, condamné par contumace en France pour l'attentat en 1989 du DC 10 d'UTA (170 morts, dont 54 Français) sont plus que suspectes.



L'ex-président de la République Nicolas Sarkozy et son épouse, Carla Bruni-Sarkozy, le 21 octobre 2025. BENJAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »

Les explications des deux hommes sont pour le jugement de première instance « dénuées de toute crédibilité » et « dissimulent les objectifs réels de leur rencontre avec Abdallah Senoussi », d'autant qu'ils ont mis « un soin particulier (...) à tenir Nicolas Sarkozy à l'écart de leurs relations avec Ziad Takieddine » et ne lui auraient même pas mentionné leur rencontre avec le patron des attentats libyens.

Un pacte de corruption suppose des contreparties. Economiques, notamment dans le nucléaire civil, mais « aucun élément de la procédure ne permet de caractériser une action évidente de Nicolas Sarkozy », si ce n'est « une insistance » sur ce sujet. Contreparties diplomatiques ensuite. « Le retour de la Libye sur la scène internationale était déjà engagé en 2005 », note le jugement, le président s'est « inscrit dans cette continuité », mais cet engagement « est néanmoins susceptible de constituer un élément du pacte corruptif ».

Contrepartie juridique, enfin. La Libye souhaitait plus que tout faire lever le mandat d'arrêt international d'Abdallah Senoussi. Là encore, « aucun élément du dossier n'établit une quelconque action positive de Nicolas Sarkozy ». En revanche, le comportement de son directeur Claude Guéant pourrait être une contrepartie « à un éventuel pacte corruptif ».

Quant aux déclarations de Ziad Takieddine sur la remise de vali-

ses de billets, elles sont « dépourvues de toute crédibilité ». Le tribunal a cependant retenu le témoignage, posthume, de l'ancien ministre du pétrole, Choukri Ghanem, qui avait noté dans son journal en 2007 – il ne peut donc s'agir d'une vengeance après la coalition menée par la France en Libye en 2011 – que le régime avait versé des fonds pour la campagne de Nicolas Sarkozy.

## Montage complexe

L'ancien ministre a évoqué « trois sources de financement, qui correspondent à des flux mis au jour par la procédure ». Bechir Saleh lui a en effet dit avoir versé 1,5 million d'euros, retrouvés dans une société tenue en sous-main par Alexandre Djouhri, via un montage complexe de blanchiment, organisé par Wahib Nacer, pour acheter une villa à près de dix fois son prix. Claude Guéant et Brice Hortefeux sont tous deux intervenus pour régler l'important passif fiscal de la villa.

Deuxième source de financement, Saïf Al-Islam Kadhafi, l'un des fils du Guide, lui a indiqué avoir versé 3 millions d'euros, qui se retrouvent sur un compte de Ziad Takieddine, tout comme les 2 millions versés par Abdallah Senoussi. « Tous les flux n'ont pu être mis au jour », regrette le tribunal, en raison de la véritable « chambre de compensation occulte » mise en place par Wahib Nacer.

## Les déclarations de Ziad Takieddine ont été déclarées « dépourvues de toute crédibilité »

Nicolas Sarkozy a soutenu qu'en réalité Takieddine avait détourné ces sommes à son seul profit. Reste que 440 000 euros ont été virés sur le compte offshore de Thierry Gaubert, qui a été l'un des proches de l'ancien président, et surtout un demi-million d'euros a permis à Claude Guéant d'acheter un appartement dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, via un fumeux montage de prétendus tableaux vendus en Malaisie.

Cependant, « la procédure, note le jugement, ne permet pas de fonder une démonstration que l'argent parti de Libye serait in fine arrivé dans la campagne ». Bien sûr, Claude Guéant a loué un coffre-fort dans lequel on pouvait se tenir debout, et livré « des explications pour le moins fantaisistes », note le tribunal, mais qui ne prouvent pas la circulation d'espèces pendant la campagne. Eric Woerth a, lui, assuré que 35 000 euros de dons anonymes avaient servi à verser des primes en liquide aux militants. Le tribunal, « bien que n'accordant aucun crédit aux explica-

tions » du député, constate qu'il n'est pas prouvé que ces sommes viendraient de fonds libyens.

Ainsi, Nicolas Sarkozy, poursuivi pour « recel de détournement de fonds publics » libyens a été relaxé : le droit français ne sanctionne pas le détournement par un agent public étranger. Il l'est aussi pour « corruption », puisqu'il était poursuivi en tant que candidat et non pas ministre, et n'avait donc « ni autorité publique, ni une mission de service public ». Il a là encore été relaxé en première instance, comme Eric Woerth, pour « financement illégal de campagne ».

En revanche, les rendez-vous avec Abdallah Senoussi, « pris en réponse à une offre de financement, suffisent à caractériser l'existence d'un pacte corruptif destiné à être exécuté à compter de l'élection de Nicolas Sarkozy, estime le jugement, et ce, indépendamment des faits qu'aucune somme ne soit in fine arrivée, ou très partiellement ». Il résulte de ce « faisceau d'indices graves, précis et concordants qu'il a bien existé une entente entre Nicolas Sarkozy, Claude Guéant, Brice Hortefeux et Ziad Takieddine afin de préparer l'infraction de corruption ». « Ces faits, d'une gravité exceptionnelle », estime le jugement, « même en l'absence de mise en œuvre effective du pacte corruptif », caractérisent l'association de malfaiteurs, punie d'un maximum de dix ans de prison. ■

FRANCK JOHANNÈS

# L'angoisse des étudiants libanais et iraniens en France

Partagés sur leur analyse du conflit au Moyen-Orient, les jeunes expatriés se rejoignent dans l'inquiétude pour leurs familles

Plusieurs fois par jour, des bombes explosent dans leurs pays. Ils suivent la guerre à distance, avides de chaque détail, tendus dans l'attente des nouvelles de leurs familles. Ces étudiants iraniens et libanais ne vivent pourtant pas du tout le même moment. Quand les premiers soutiennent, pour la plupart, les attaques menées par les Etats-Unis et Israël, qui déstabilisent la dictature, les seconds se désespèrent du retour de la guerre dans leur pays, lié à la présence du Hezbollah, groupe paramilitaire chiite et soutien des mollahs.

La France a accueilli environ 2 000 étudiants iraniens en 2023, selon l'Unesco. En 2024, ils étaient 10 600, soit cinq fois plus nombreux, et leur effectif est en hausse de 60 % sur cinq ans, selon Campus France, l'agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale.

« Quand j'ai appris la mort de l'ayatollah Ali Khamenei, ça a été l'une des nuits les plus fortes et inoubliables de ma vie, rapporte Nour (comme tous les étudiants iraniens interrogés, elle n'a pas souhaité révéler sa véritable identité), en master d'informatique à Sorbonne Université. Ma mère et ma sœur ont même réussi à m'appeler d'Iran, elles criaient de joie. » Pour Navid, étudiant en sciences et ingénierie hydroélectriques, « la même chose s'est produite en France lorsque les Etats-Unis et le Royaume-Uni l'ont libérée du régime nazi en bombardant une partie du pays ».

« La mort d'Ali Khamenei n'était qu'un début, ajoute Shirin, étudiante en master de théâtre à l'université de Nanterre. Ma seule peur aujourd'hui, c'est que cette guerre finisse avant de livrer son résultat, c'est-à-dire la chute du régime. Cela serait le pire scénario qui puisse nous arriver. »

Les coupures d'Internet imposées par la dictature iranienne rendent les communications très difficiles. « Souvent, nous ignorons si nos proches sont en sécurité, voire en vie, et cette incertitude est très difficile à supporter », confie Nour. Pour Shirin, les dernières nouvelles de sa famille remontent à cinq jours, lors d'un « appel de deux minutes » vraisemblablement surveillé, où sa sœur n'a pu que lui indiquer que « tout [allait] bien ».

Du côté des étudiants libanais, les échanges avec les familles sont quotidiens. « Le 11 mars, quand je me suis réveillée, j'avais un message de ma mère pour me dire que les frappes de la nuit avaient touché le centre de Beyrouth et plus seulement le sud, relate Sara Barrage, en master de droit à Paris-I Panthéon-Sorbonne. Je suis toujours collée à mon écran. Même quand je marche pour aller à l'université, j'ai mes écouteurs branchés sur la télé libanaise pour savoir ce qui se passe. »

Le caractère « ciblé » des attaques, tel que revendiqué par Israël, laisse l'étudiant perplexé. « Des amis au Liban sud qui n'ont rien à voir avec le Hezbollah, et dont les parents sont même engagés contre lui, ont vu leur maison complètement détruite. D'autres amis ont assisté à la destruction des églises dans leurs villages chrétiens », illustre-t-elle.

## « Décalage »

Dia Marynn Haykal, en master de droit à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, était en vacances au Liban quand les bombardements ont débuté en réaction aux tirs de missiles du Hezbollah dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars. « J'ai vu des gens réfugiés dans leurs voitures car ils n'avaient pas d'autre endroit où aller », explique-t-elle.

Lorsqu'elle est à la fac, l'étudiante ne peut s'empêcher de consulter son téléphone pour « voir où ils ont frappé ». « A chaque fois qu'il y a un bruit, que mon sac

tombe par terre, qu'une porte claquette, je me sens mal et j'ai aussi peur de faire peur aux autres... Je sens qu'il y a un décalage avec les étudiants français qui ne sont pas très au courant de la situation. » « J'ai peur de dormir et de me réveiller en apprenant que ma ville ou le lieu de travail de mon père ont été bombardés, confie Kassem Khalifé, étudiant ingénieur en génie mécanique à Polytech Sorbonne. Mes parents habitent à Saïda, qui a été déjà bombardée trois fois. »

Avec son association Berytus Sorbonne, dont elle est vice-présidente, Dia Marynn Haykal va lancer une collecte pour les réfugiés libanais. En revanche, elle n'organisera pas de débat sur la situation géopolitique au Moyen-Orient, l'objet de l'association étant uniquement culturel. « Un tel débat est très clivant et peut facilement dégénérer, justifie Jad Richa Sfeir, président de Berytus Sorbonne, étudiant en droit des affaires. Les

Libanais ne sont pas tous touchés autant les uns que les autres et ont eux-mêmes une vision parfois très subjective, tandis que les Français peuvent être dans une autre perspective encore. Le seul message que nous portons, c'est que cette guerre doit épargner les civils. »

Etudiant ingénieur, Mehdi Awada Nasserddine préside l'association des étudiants libanais à Sorbonne Université. « J'ai un sentiment qui me brûle le cœur, dit-il. On a tout quitté, notre famille et nos amis, mais toutes nos pensées sont restées avec eux. C'est dur de continuer à étudier comme si de rien n'était. » L'Iranienne Shirin est traversée par les mêmes sentiments : « Quand on habite dans un pays où il y a la liberté, on est obligé de faire semblant que tout va bien. C'est comme si on se dédoubleait : l'une va bien et l'autre souffre de ne savoir comment les choses vont se finir. » ■

SOAZIG LE NEVÉ